



(11)

EP 4 826 182 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.10.2026 Bulletin 2026/43

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
E04B 2/74 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **26172094.0**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
E04B 2/7401; E04B 1/6137

(22) Date de dépôt: **14.04.2026**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH LA MA MD TN

(71) Demandeur: **Atelier Kyba**
69270 Couzon-au-Mont-d'Or (FR)

(72) Inventeur: **BLANC, Adrian**
69270 Couzon (FR)

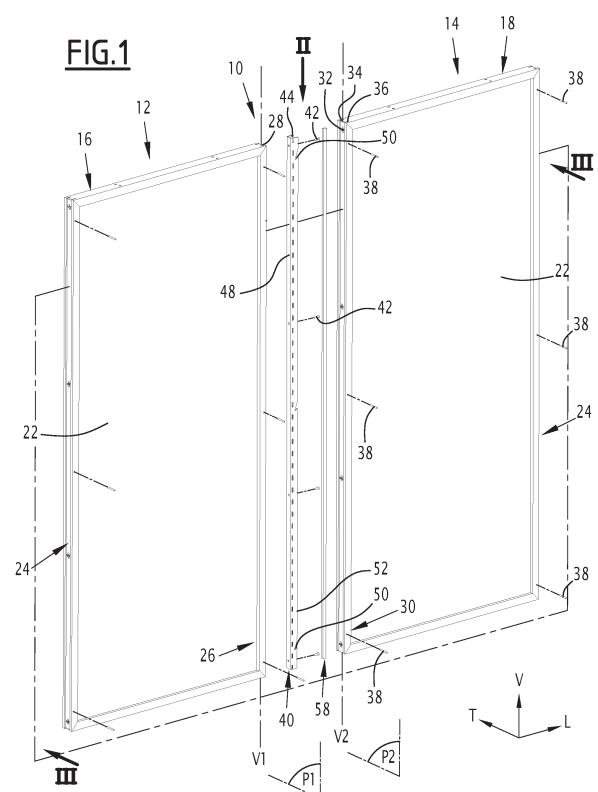
(74) Mandataire: **Lavoix**
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(30) Priorité: **14.04.2025 FR 2503965**

(54) **SYSTEME D'ASSEMBLAGE D'ELEMENTS DE CLOISONS DEMONTABLES ET PROCEDE D'ASSEMBLAGE ASSOCIE**

(57) La présente invention concerne système d'assemblage (10) d'éléments de cloisons (12, 14), notamment pour l'aménagement d'espaces de travail, le système d'assemblage (10) comportant :

- un premier élément de cloison (12) qui comporte une première face d'assemblage (28) ;
- un second élément de cloison (14) qui comporte une seconde face d'assemblage (32) agencée en vis-à-vis de la première face d'assemblage (28), la seconde face d'assemblage (32) comportant deux rainures (34, 36) verticales parallèles et au moins une broche (38) transversale fixe ;
- un profilé (40) en « U » qui comporte deux ailes (44, 46), qui est fixé sur la première face d'assemblage (28), et qui comporte au moins une paire d'encoches (50), la paire d'encoches (50) étant apte à recevoir la broche (38) du second élément de cloison (14), lorsque les ailes (44, 46) sont engagées dans les rainures (34, 36) correspondantes.



EP 4 826 182 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un système d'assemblage de cloisons démontables, notamment pour l'aménagement d'espaces de bureaux. L'invention concerne aussi un procédé d'assemblage de telles cloisons démontables.

[0002] Pour l'aménagement d'espaces de travail dans les bâtiments, il est de plus en plus courant de réaliser des pièces de différentes tailles avec des cloisons démontables et modulaires. Ceci permet de reconfigurer facilement les espaces en fonction des besoins, par exemple en réalisant des cabines permettant de s'isoler au sein d'un espace de travail ouvert, et/ou en réalisant des salles de réunion de différentes tailles.

[0003] Les cloisons doivent pouvoir être assemblées facilement et démontées facilement, pour pouvoir reconfigurer les espaces en fonction des besoins qui peuvent évoluer au cours du temps.

[0004] On connaît déjà des systèmes pour assembler des cloisons démontables. Toutefois, les solutions existantes ne donnent pas entière satisfaction car elles peuvent être lourdes et coûteuses, et utiliser des matériaux non recyclables.

[0005] Un but de l'invention est alors de proposer un système d'assemblage amélioré.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet un système d'assemblage d'éléments de cloisons, notamment pour l'aménagement d'espaces de travail, le système d'assemblage comportant :

- un premier élément de cloison qui s'étend suivant une première direction verticale et qui comporte une première face d'assemblage dans un premier plan vertical ;
- un second élément de cloison qui s'étend suivant une seconde direction verticale et qui comporte une seconde face d'assemblage dans un second plan vertical, la seconde face d'assemblage étant agencée parallèlement en vis-à-vis de la première face d'assemblage, la seconde face d'assemblage comportant deux rainures verticales parallèles et au moins une broche transversale fixe passant au travers des deux rainures ;
- un profilé en « U » qui comporte deux ailes verticales et longitudinales reliées par une paroi de fond, qui est fixé sur la première face d'assemblage du premier élément de cloison par sa paroi de fond, et qui comporte au moins une paire d'encoches formées dans le bord libre des ailes, ladite au moins une paire d'encoches étant apte à recevoir la au moins une broche du second élément de cloison, lorsque les ailes sont engagées dans les rainures correspondantes, chaque encoche comportant un bord de retenue qui permet de retenir longitudinalement le second élément de cloison contre le premier élément de cloison.

[0007] Le système d'assemblage selon l'invention permet de fixer ensemble des éléments de cloison, notamment des panneaux avec des montants en bois, de manière très simple et facilement démontable. Il permet de réaliser facilement une délimitation pour un espace de travail ou autre dans une pièce. Il nécessite très peu d'éléments tout en étant très robuste et économique.

[0008] Le système d'assemblage 10 selon l'invention facilite le démontage et le remontage des panneaux ce qui permet de reconfigurer facilement l'espace de travail.

[0009] Suivant d'autres aspects avantageux de l'invention, le système d'assemblage comprend une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément ou suivant toutes les combinaisons techniquement possibles :

- chaque encoche s'étend suivant une direction générale inclinée vers le bas ;
- le profilé comporte plusieurs paires d'encoches qui sont placées à des hauteurs différentes ;
- le second élément de cloison comporte plusieurs broches qui sont placées à des hauteurs différentes de manière à pouvoir s'insérer dans des paires d'encoches en vis-à-vis du premier élément de cloison ;
- la première face d'assemblage du premier élément de cloison comporte deux rainures verticales parallèles aptes à recevoir les ailes du profilé, et au moins une broche transversale fixe passant au travers des deux rainures, de manière à permettre une inversion de l'assemblage en fixant le profilé sur la seconde face d'assemblage ;
- un élément d'isolation est interposé entre la paroi de fond du profilé et la seconde face d'assemblage, l'élément d'isolation étant de préférence un jonc continu en matériau élastique compressible qui s'étend sur toute la hauteur du profilé ;
- le premier élément de cloison est un montant d'angle qui comporte deux premières faces d'assemblage équipées respectivement de deux profilés, les deux premières faces d'assemblage formant entre elles un angle non nul, de préférence un angle de 90 degrés ;
- au moins un élément de cloison est un montant qui fait partie d'un cadre, de préférence en bois, et une plaque de cloisonnement est montée dans ledit cadre, notamment une plaque de cloisonnement en bois ou en verre.

[0010] La présente invention propose aussi un procédé d'assemblage d'éléments de cloisons démontables, notamment pour l'aménagement d'espaces de travail, le procédé comportant les étapes suivantes :

- fourniture d'un premier élément de cloison qui s'étend suivant une première direction verticale et qui

comporte une première face d'assemblage dans un premier plan vertical ;

- fourniture d'un second élément de cloison qui s'étend suivant une seconde direction verticale et qui comporte une seconde face d'assemblage dans un second plan vertical, la seconde face d'assemblage étant agencée parallèlement en vis-à-vis de la première face d'assemblage, la seconde face d'assemblage comportant deux rainures verticales parallèles ;
- fixation d'au moins une broche dans le second élément de cloison par insertion transversale au travers des deux rainures ;
- fourniture d'un profilé en « U » qui comporte deux ailes verticales et longitudinales reliées par une paroi de fond, et qui comporte au moins une paire d'encoches formées dans le bord libre des ailes, chaque encoche comportant un bord de retenue ;
- fixation du profilé sur la première face d'assemblage du premier élément de cloison par sa paroi de fond ;
- montage du second élément de cloison contre le premier élément de cloison en engageant la broche dans la paire d'encoches et en engageant les ailes du profilé dans les rainures de la seconde face d'assemblage, jusqu'à ce que la broche soit retenue longitudinalement par le bord de retenue.

[0011] Avantageusement, le procédé comporte en outre une étape de fixation d'un élément d'étanchéité sur la paroi de fond du profilé et/ou sur la seconde face d'assemblage.

[0012] L'invention apparaîtra plus clairement à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, et faite en référence aux dessins dans lesquels :

[Fig. 1] la figure 1 est une vue en perspective éclairée qui représente schématiquement une cloison de séparation comprenant deux panneaux et un système d'assemblage selon l'invention ;

[Fig. 2] la figure 2 est une vue de dessus selon la flèche II de la figure 1 qui représente schématiquement et partiellement la cloison de séparation avec le système d'assemblage dans une position avant assemblage des panneaux (2A) et dans une position assemblée des panneaux (2B) ;

[Fig. 3] la figure 3 est une vue en coupe longitudinale selon le plan III-III qui représente schématiquement et partiellement la cloison de séparation avec le système d'assemblage dans la position avant assemblage des panneaux (3A) et dans la position assemblée des panneaux (3B) ;

[Fig. 4] la figure 4 est une vue en perspective qui représente schématiquement une variante de réalisation du système d'assemblage appliqué à l'assemblage de deux panneaux en angle droit.

[0013] Dans la suite de la description, des éléments identiques ou similaires seront dans certains cas désignés par les mêmes chiffres de référence.

[0014] Dans la suite de la description, on utilisera à titre non limitatif une orientation selon un repère V, L, T, représenté sur les figures, correspondant à des directions verticale V, longitudinale L, et transversale T. La direction longitudinale L est ici orientée de l'arrière vers l'avant, ce qui correspond à une orientation de la gauche vers la droite en considérant les figures 1 à 3.

[0015] Sur la figure 1, on a représenté un système d'assemblage 10 d'éléments de cloison 12, 14 démontables réalisés conformément aux enseignements de l'invention.

[0016] Ce système d'assemblage 10 est ici mis en œuvre pour assembler de manière facilement démontable un premier panneau 16 contre un second panneau 18, de manière à former une cloison de séparation 20 qui s'étend ici suivant un plan longitudinal vertical. Cette cloison de séparation 20 peut, par exemple, être agencée sur un plateau de bureaux (non représenté) et délimiter un espace de travail.

[0017] Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 1 à titre d'exemple, chaque panneau 16, 18 comporte une plaque de cloisonnement 22 qui est montée dans un cadre 24.

[0018] Le cadre 24 est par exemple réalisé en bois.

[0019] La plaque de cloisonnement 22 peut être réalisée en bois, ou en matière plastique, ou en textile, ou en verre, ou en tout autre matériau adapté pour le cloisonnement.

[0020] Le cadre 24 du premier panneau 16 comporte un premier montant 26 qui constitue un premier élément de cloison 12 et qui s'étend suivant une première direction verticale V1. Ce premier montant 26 comporte une première face d'assemblage 28 selon un premier plan vertical transversal P1.

[0021] Le cadre 24 du second panneau 18 comporte un second montant 30 qui constitue un second élément de cloison 14 et qui s'étend suivant une seconde direction verticale V2. Ce second montant 30 comporte une seconde face d'assemblage 32, selon un second plan vertical transversal P2, qui est parallèle et qui fait face à la première face d'assemblage 28.

[0022] Comme on peut le voir plus en détail sur la figure 2, chaque face d'assemblage 28, 32 comporte deux rainures 34, 36 verticales longitudinales, perpendiculaires aux faces d'assemblage 28, 32.

[0023] Selon le mode de réalisation représenté, les rainures 34, 36 s'étendent de manière continue sur toute la hauteur du montant 26, 30 associé.

[0024] Selon une variante de réalisation (non représentée), les rainures 34, 36 pourraient être discontinues.

[0025] De plus, chaque montant 26, 30 comporte plusieurs broches 38 transversales qui sont fixées dans l'épaisseur du montant 26, 30 associé et qui traversent des deux rainures 34, 36.

[0026] Chaque broche 38 se présente ici sous la forme d'une tige transversale cylindrique de section circulaire et de dimension transversale identique à l'épaisseur transversale du montant 26, 30 associé.

[0027] Le système d'assemblage 10 comporte aussi un profilé 40 en « U » qui est prévu ici pour être fixé par des vis 42 contre la première face d'assemblage 28.

[0028] Le profilé 40 comporte deux ailes 44, 46 verticales longitudinales qui sont reliées par une paroi de fond 48 et qui s'étendent depuis la paroi de fond 48 vers l'avant, c'est-à-dire vers la seconde face d'assemblage 32. Les deux ailes 44, 46 sont prévues pour être reçues longitudinalement dans les rainures 34, 36 de la seconde face d'assemblage 32, comme illustré par les figures 2B et 3B.

[0029] De préférence, les rainures 34, 36 sont ici de forme sensiblement complémentaires des ailes 44, 46. Chaque rainure 34, 36 a ici une épaisseur transversale sensiblement égale à l'épaisseur transversale de chaque aile 44, 46, ce qui assure un bon maintien transversal du profilé 40 dans la seconde face d'assemblage 32.

[0030] Le profilé 40 est ici fixé sur le premier montant 26 par les vis 42 de manière que la paroi de fond 48 soit plaquée contre la première face d'assemblage 28.

[0031] Le profilé 40 comporte plusieurs paires d'encoches 50 qui sont formées dans le bord libre 52 des ailes 44, 46 et qui sont prévues pour recevoir par insertion longitudinale les broches 38 associées du second montant 30, lorsque les ailes 44, 46 sont engagées longitudinalement dans les rainures 34, 36 en vis-à-vis.

[0032] Un exemple d'encoche 50 est représenté plus en détail sur la figure 3.

[0033] Chaque encoche 50 comporte un bord de retenue 54 qui permet de retenir longitudinalement la broche 38 associée, donc le second montant 30, contre le premier montant 26, lorsque la broche 38 est reçue dans le fond de l'encoche 56.

[0034] Chaque encoche 50 s'étend ici suivant une direction générale D1 inclinée vers le bas, de manière que, lors de l'assemblage du second montant 30 sur le premier montant 26, la broche 38 puisse être insérée d'abord longitudinalement vers l'arrière, vers la gauche en considérant la figure 3A, puis descende vers le bas suivant la direction inclinée D1, jusqu'à atteindre le fond de l'encoche 56, comme illustré par la figure 3B.

[0035] On note que, dans certains cas, cet assemblage peut être finalisé même si la broche 38 n'est pas en contact avec le fond de l'encoche 56, la retenue longitudinale étant assurée par le bord de retenue 54 même dans une position intermédiaire.

[0036] Selon le mode de réalisation représenté, le profilé 40 s'étend sur toute la hauteur du premier montant 26.

[0037] Selon une variante de réalisation (non représentée), le profilé 40 peut s'étendre sur une partie seulement du premier montant 26, ou bien plusieurs profilés 40 peuvent être fixés sur la première face d'as-

semblage 28 du premier montant 26.

[0038] De manière facultative, les ailes 44, 46 du profilé 40 comportent chacune une série d'ouvertures 58 réparties sur toute la hauteur du profilé 40. Ces ouvertures 58 permettent notamment un allègement de la masse du profilé 40.

[0039] Selon le mode de réalisation représenté sur les figures, chaque montant 26, 30 comporte trois broches 38 et le profilé 40 comporte trois paires d'encoches 50 associées aux trois broches 38.

[0040] Selon une variante de réalisation (non représentée), les montants 26, 30 pourraient comporter un nombre différent de broches 38 et de paires d'encoches 50, par exemple deux broches 38 et deux paires d'encoches 50, ou plus de trois broches 38 et trois paires d'encoches 50.

[0041] De préférence, chaque face d'assemblage 28, 32 comporte deux rebords 60, 62 verticaux et longitudinaux qui permettent de retenir transversalement le profilé 40 lors de son montage sur le montant 26, 30 associé.

[0042] Avantagusement, un élément d'isolation 58 est fixé contre la face avant de la paroi de fond 48 du profilé 40, par exemple par collage. Cet élément d'isolation 58 est prévu pour s'interposer entre la paroi de fond 48 et la seconde face d'assemblage 32, lorsque le second montant 30 est emboîté dans le premier montant 26, de manière à contribuer à l'isolation phonique et/ou thermique entre les deux faces de la cloison de séparation 20.

[0043] L'élément d'isolation 58 se présente ici sous la forme d'un jonc continu en matériau élastique compressible, par exemple un matériau élastomère. L'élément d'isolation 58 s'étend ici sur toute la hauteur du profilé 40. Il a ici une section carrée.

[0044] Selon des variantes de réalisation (non représentées), l'élément d'isolation 58 pourrait comporter plusieurs joncs, ou un jonc de section différente du carré, par exemple semi-circulaire.

[0045] On note que, dans le mode de réalisation représenté sur les figures 1 à 3, la première face d'assemblage 28 du premier montant 26 est identique à la seconde face d'assemblage 32 du second montant 30. Le premier montant 16 peut donc être identique au second montant 30.

[0046] Chaque face d'assemblage 28, 32 comporte donc une paire de rainures 34, 36 et des broches 38 transversales.

[0047] Ceci permet notamment une inversion du système d'assemblage 10 en fixant le profilé 40 sur la seconde face d'assemblage 32 au lieu qu'il soit fixé sur la première face d'assemblage 28.

[0048] Cela permet aussi de réaliser des panneaux 16, 18 identiques, puisque les montants 26, 30 sont identiques. Les panneaux 16, 18 peuvent donc être assemblés les uns aux autres librement, sans se soucier d'un sens de montage particulier.

[0049] Bien entendu, il est possible d'assembler des

panneaux 16, 18 supplémentaires sur les côtés opposés respectivement du premier panneau 16 et du second panneau 18.

[0050] Selon une variante de réalisation, la première face d'assemblage 28 peut être dépourvue des rainures 34, 36 et de broches 38. Dans ce cas, cette première face d'assemblage 28 est uniquement munie du profilé 40 pour permettre son assemblage avec le second montant 30.

[0051] On décrit maintenant un exemple de procédé d'assemblage utilisant le système d'assemblage 10 selon l'invention en considérant les figures 1 à 3.

[0052] Chaque panneau 16, 18 est assemblé avec un montant 26, 30 muni d'une paire de rainures 34, 36 et munis de broches 38. Les broches 38 sont par exemple montées à force dans des perçages transversaux prévus dans les montants 26, 30 associés, au travers des deux rainures 34, 36.

[0053] Le profilé 40 est ensuite fixé sur le premier panneau 16 par vissage.

[0054] L'élément d'isolation 58 est ensuite fixé sur la paroi de fond 48 du profilé 40.

[0055] Le premier panneau 16 et le second panneau 18 sont alors placés dans une configuration prête à l'assemblage, comme illustré par les figures 2A et 3A, c'est-à-dire avec la première face d'assemblage 28 positionnée en vis-à-vis de la seconde face d'assemblage 32, à une certaine distance. De préférence, le second panneau 18 est décalé légèrement vers le haut, par rapport au premier panneau 16, de manière à placer les broches 38 en vis-à-vis de l'entrée des encoches 50 associées.

[0056] Le second panneau 18 est alors déplacé longitudinalement vers l'arrière, jusqu'à ce que les broches 38 puissent entrer dans les encoches 50 associées.

[0057] Simultanément, les ailes 44, 46 du profilé 40 pénètrent dans les rainures 34, 36 associées de la seconde face d'assemblage 32.

[0058] Puis le second panneau 18 coulisse vers le bas en suivant l'inclinaison des rainures 34, 36, jusqu'à ce que les broches 38 soient reçues au fond des encoches 50 et que les ailes 44, 46 du profilé 40 soient reçues dans les rainures 34, 36, comme illustré par les figures 2B et 3B.

[0059] De préférence, dans la position assemblée illustrée par les figures 2B et 3B, les bords libres 52 des ailes 44, 46 se trouvent à proximité du fond des rainures 34, 36.

[0060] On note que le démontage des panneaux 16, 18 peut être réalisé simplement en sens inverse, en déplaçant d'abord le second panneau 18 en biais vers le haut et vers l'avant, de manière à faire sortir les broches 38 des encoches 50, et de manière à faire coulisser les ailes 44, 46 vers l'extérieur des rainures 34, 36.

[0061] Sur la figure 4, on a représenté une variante de réalisation dans laquelle le premier élément de cloison 12 est un montant d'angle 64.

[0062] Le montant d'angle 64 comporte ici deux premières faces d'assemblage 28 qui sont équipées respectivement de deux profilés 40 et qui forment entre elles un angle de 90 degrés.

[0063] Les deux premières faces d'assemblage 28 de ce montant d'angle 64 ne comportent pas de rainures 34, 36.

[0064] Le montant d'angle 64 comporte ici une facette externe 66 qui relie les deux premières faces d'assemblage 28, 32.

[0065] Le montant d'angle 64 permet de d'assembler deux panneaux 16, 18 selon un angle de 90 degrés entre eux, par exemple pour aménager l'angle d'une pièce délimitée par les panneaux 16, 18.

[0066] Le procédé d'assemblage des panneaux 16, 18 sur le montant d'angle 64 est similaire à celui décrit précédemment pour les deux panneaux 16, 18 alignés longitudinalement.

[0067] Selon une variante de réalisation (non représentée), les deux premières faces d'assemblage 28 peuvent décrire un angle différent de 90 degrés, par exemple un angle compris entre 45 degrés et 90 degrés.

[0068] Les modes de réalisation ont été décrits avec des éléments de cloison 12, 14 verticaux mais l'invention pourrait s'appliquer à des éléments de cloison 12, 14 inclinés par rapport à la verticale.

Revendications

1. Système d'assemblage (10) d'éléments de cloisons (12, 14), notamment pour l'aménagement d'espaces de travail, le système d'assemblage (10) comportant :

- un premier élément de cloison (12) qui s'étend suivant une première direction verticale (V1) et qui comporte une première face d'assemblage (28) dans un premier plan vertical (P1) ;
- un second élément de cloison (12) qui s'étend suivant une seconde direction verticale (V2) et qui comporte une seconde face d'assemblage (32) dans un second plan vertical (P2), la seconde face d'assemblage (32) étant agencée parallèlement en vis-à-vis de la première face d'assemblage (28), la seconde face d'assemblage (32) comportant deux rainures (34, 36) verticales parallèles et au moins une broche (38) transversale fixe passant au travers des deux rainures (34, 36) ;
- un profilé (40) en « U » qui comporte deux ailes (44, 46) verticales et longitudinales reliées par une paroi de fond (48), qui est fixé sur la première face d'assemblage (28) du premier élément de cloison (12) par sa paroi de fond (48), et qui comporte au moins une paire

- d'encoches (50) formées dans le bord libre (52) des ailes (44, 46), ladite au moins une paire d'encoches (50) étant apte à recevoir la au moins une broche (38) du second élément de cloison (14), lorsque les ailes (44, 46) sont engagées dans les rainures (34, 36) correspondantes, chaque encoche (50) comportant un bord de retenue (54) qui permet de retenir longitudinalement le second élément de cloison (14) contre le premier élément de cloison (12).
2. Système d'assemblage (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** chaque encoche (50) s'étend suivant une direction générale inclinée (D1) vers le bas.
3. Système d'assemblage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le profilé (40) comporte plusieurs paires d'encoches (50) qui sont placées à des hauteurs différentes.
4. Système d'assemblage (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le second élément de cloison (14) comporte plusieurs broches (38) qui sont placées à des hauteurs différentes de manière à pouvoir s'insérer dans des paires d'encoches (50) en vis-à-vis du premier élément de cloison (12).
5. Système d'assemblage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la première face d'assemblage (28) du premier élément de cloison (12) comporte deux rainures (34, 36) verticales parallèles aptes à recevoir les ailes (44, 46) du profilé (40), et au moins une broche (38) transversale fixe passant au travers des deux rainures (34, 36), de manière à permettre une inversion de l'assemblage en fixant le profilé (40) sur la seconde face d'assemblage (32).
6. Système d'assemblage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'un** élément d'isolation (58) est interposé entre la paroi de fond (48) du profilé (40) et la seconde face d'assemblage (32), l'élément d'isolation (58) étant de préférence un jonc continu en matériau élastique compressible qui s'étend sur toute la hauteur du profilé (40).
7. Système d'assemblage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le premier élément de cloison (12) est un montant d'angle (64) qui comporte deux premières faces d'assemblage (28) équipées respectivement de deux profilés (40), les deux premières faces d'assemblage (28) formant entre elles un angle non nul, de préférence un angle de 90 degrés.
8. Système d'assemblage (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'au** moins un élément de cloison (12, 14) est un montant (26, 30) qui fait partie d'un cadre (24), de préférence en bois, et **en ce qu'une** plaque de cloisonnement (22) est montée dans ledit cadre (24), notamment une plaque de cloisonnement en bois ou en verre.
9. Procédé d'assemblage d'éléments de cloisons (12, 14) démontables, notamment pour l'aménagement d'espaces de travail, le procédé comportant les étapes suivantes :
- fourniture d'un premier élément de cloison (12) qui s'étend suivant une première direction verticale (V1) et qui comporte une première face d'assemblage (28) dans un premier plan vertical (P1) ;
 - fourniture d'un second élément de cloison (14) qui s'étend suivant une seconde direction verticale (V2) et qui comporte une seconde face d'assemblage (32) dans un second plan vertical (P2), la seconde face d'assemblage (32) étant agencée parallèlement en vis-à-vis de la première face d'assemblage (28), la seconde face d'assemblage (32) comportant deux rainures (34, 36) verticales parallèles ;
 - fixation d'au moins une broche (38) dans le second élément de cloison (14) par insertion transversale au travers des deux rainures (34, 36) ;
 - fourniture d'un profilé (40) en « U » qui comporte deux ailes (44, 46) verticales et longitudinales reliées par une paroi de fond (48), et qui comporte au moins une paire d'encoches (50) formées dans le bord libre (52) des ailes (44, 46), chaque encoche (50) comportant un bord de retenue (54) ;
 - fixation du profilé (40) sur la première face d'assemblage (28) du premier élément de cloison (12) par sa paroi de fond (48) ;
 - montage du second élément de cloison (14) contre le premier élément de cloison (12) en engageant la broche (38) dans la paire d'encoches (50) et en engageant les ailes (44, 46) du profilé dans les rainures (34, 36) de la seconde face d'assemblage (32), jusqu'à ce que la broche (38) soit retenue longitudinalement par le bord de retenue (54).
10. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une étape de fixation d'un élément d'étanchéité (58) sur la paroi de fond (48) du profilé (40) et/ou sur la seconde

face d'assemblage (32).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

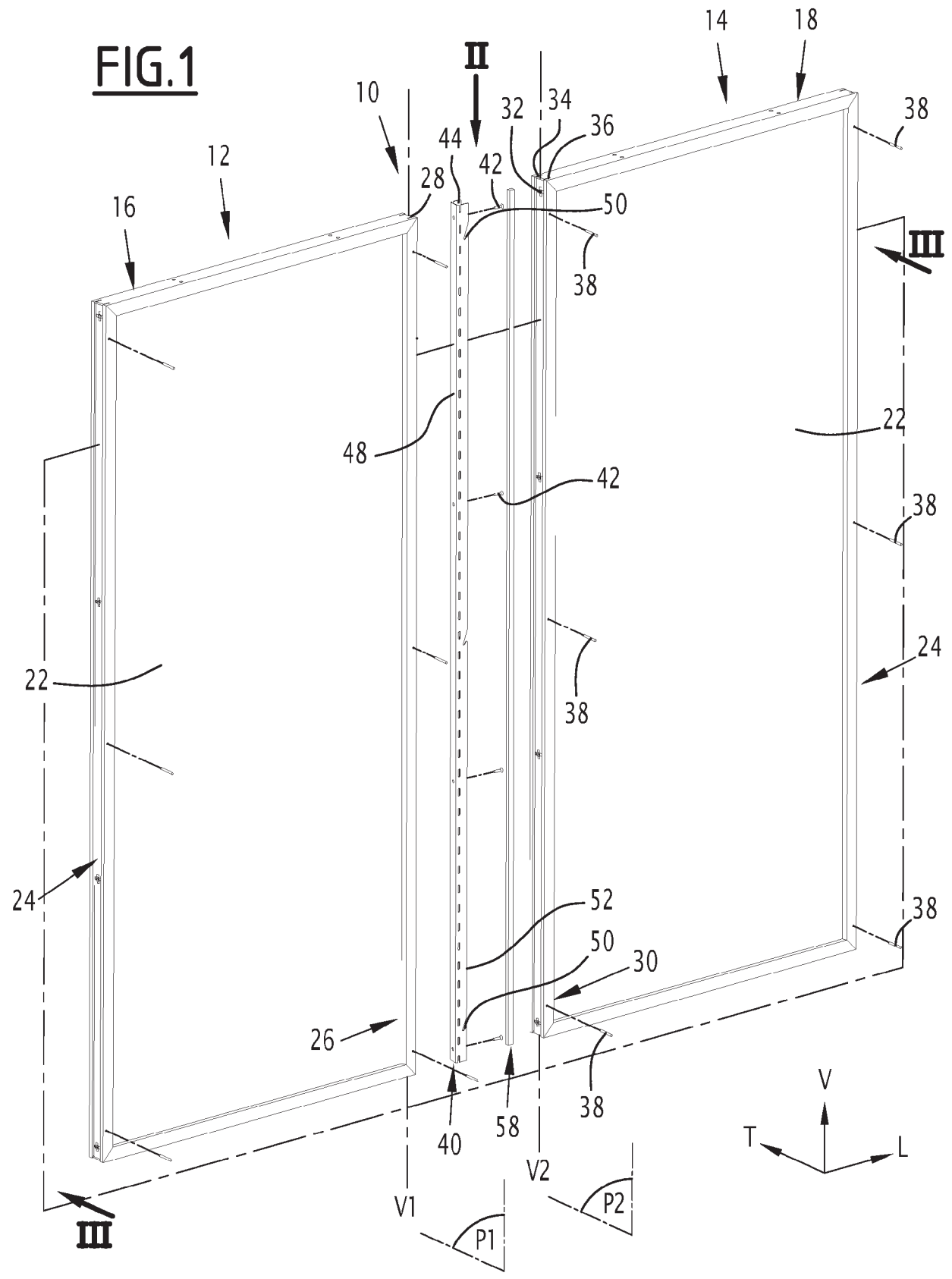
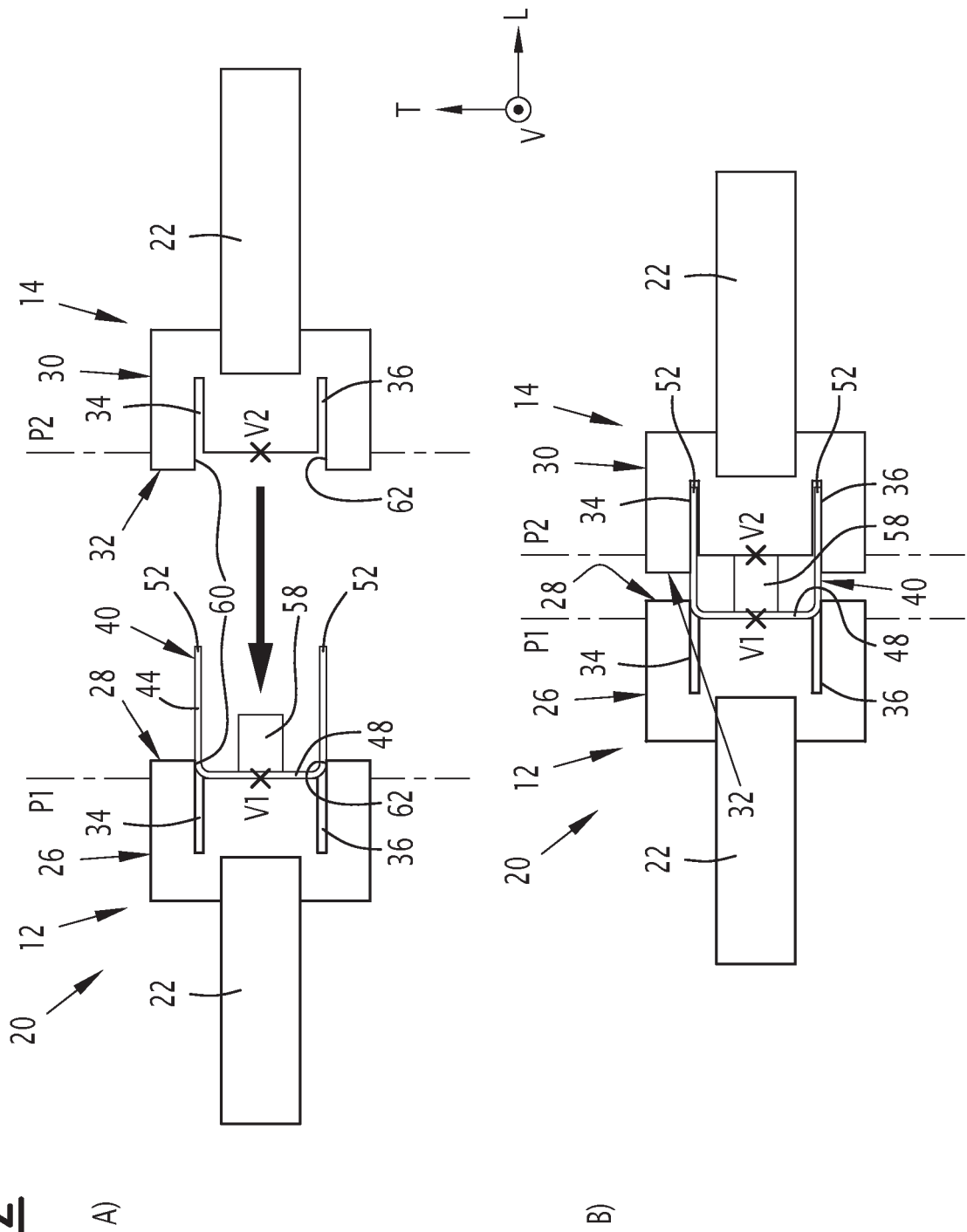


FIG. 2



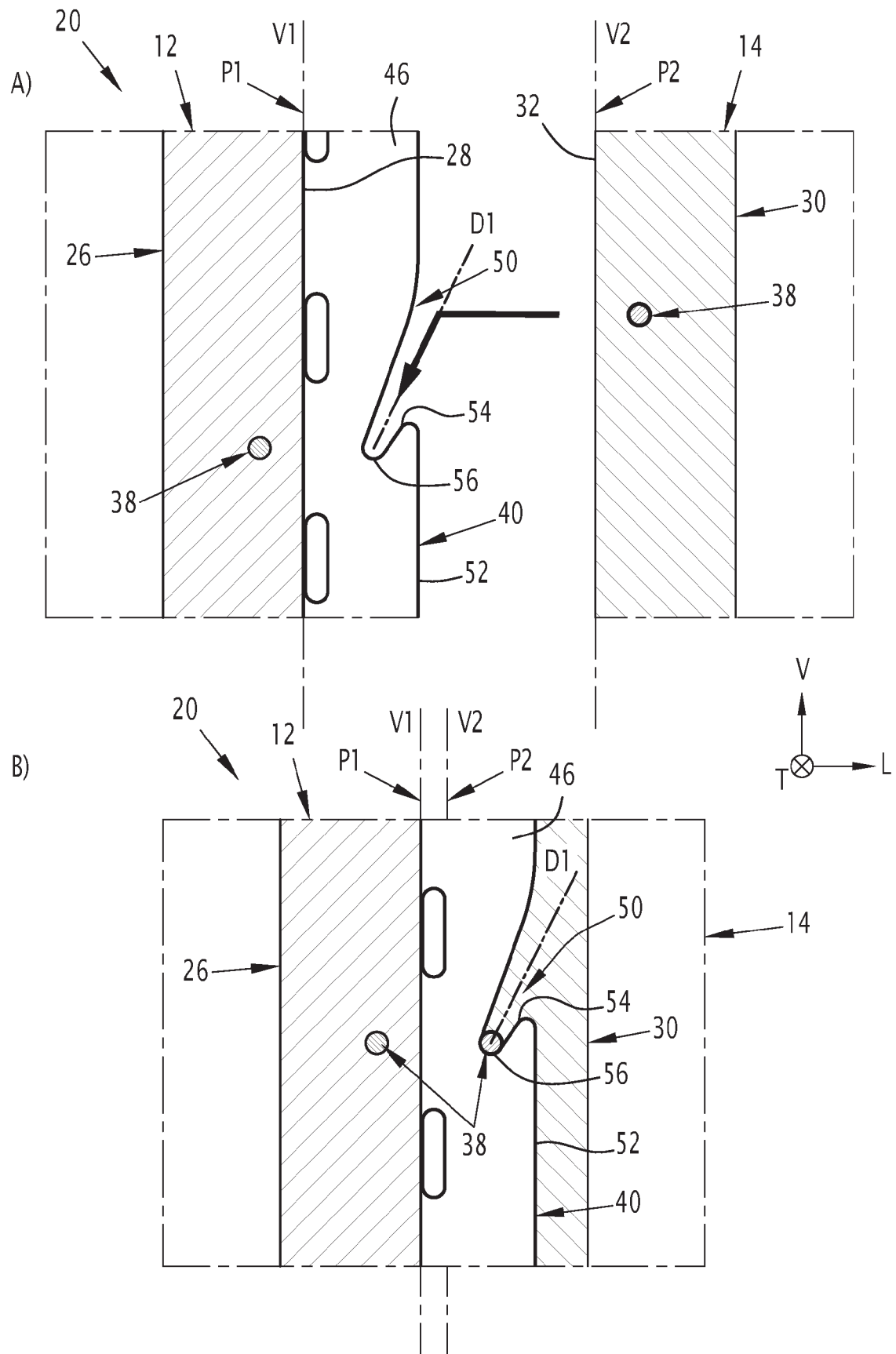


FIG.3

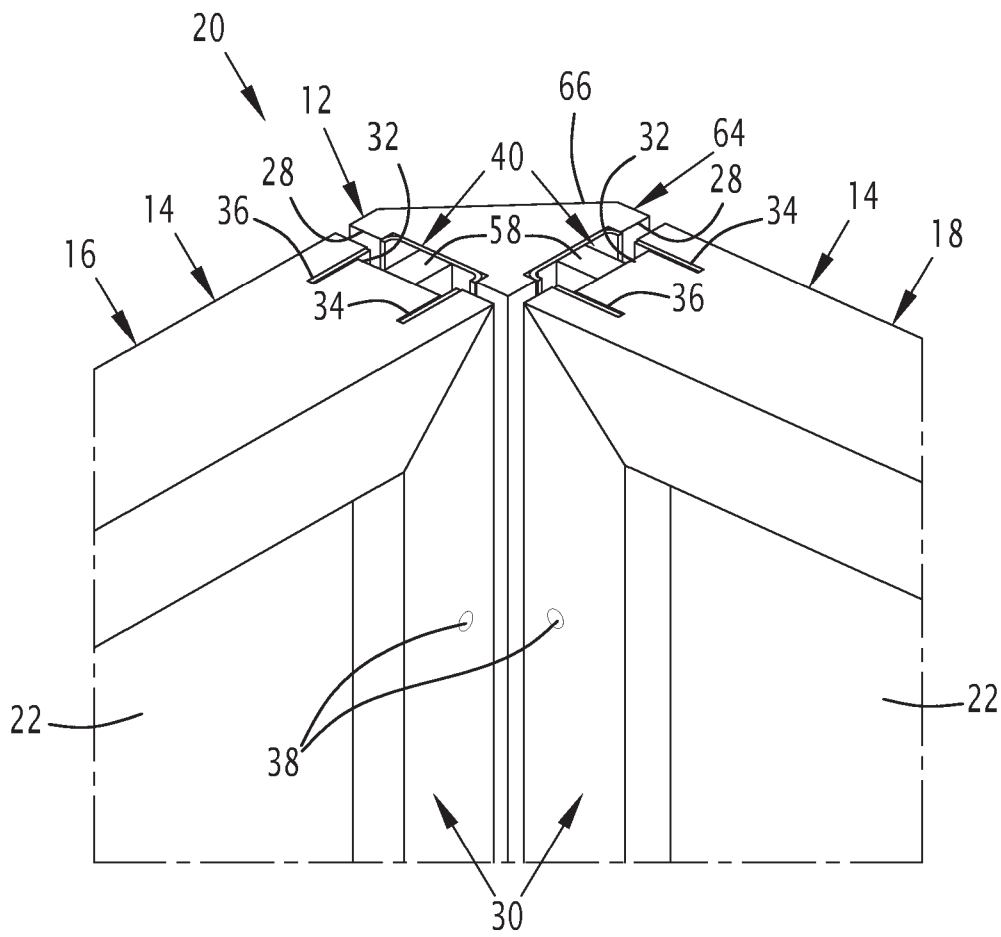
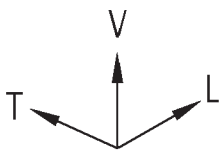


FIG. 4





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 26 17 2094

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM 1503 03.82 (P24C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	GB 2 609 031 A (CDS GROUP SERVICES LTD [GB]) 25 janvier 2023 (2023-01-25) * page 1, ligne 1 - page 4, ligne 8; figures 1-3 *	1-10	INV. E04B2/74
A	US 4 458 462 A (SCHOLD CARL [US]) 10 juillet 1984 (1984-07-10) * colonne 2, ligne 5 - colonne 5, ligne 65; figures 1-10 *	1-10	
A	US 4 144 681 A (LEFFLER WILLIAM T ET AL) 20 mars 1979 (1979-03-20) * colonne 1, ligne 1 - colonne 6, ligne 27; figures 1-10 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 30 juillet 2026	Examineur Dieterle, Sibille
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 26 17 2094

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de
recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-07-2026

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	GB 2609031 A	25-01-2023	AUCUN	
15	US 4458462 A	10-07-1984	AUCUN	
	US 4144681 A	20-03-1979	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82